

Fiche explicative de la mesure

0050_02 - Suivi des installations E-PRTR

Objet	Suivi des rejets en sortie de stations d'épuration en vue de se conformer aux normes de rejets de substances reprises dans l'inventaire E-PRTR		
Motivation	La bonne atteinte de la qualité des eaux de surface est notamment fonction du rejet dans ces dernières d'une série de substances reprises dans l'inventaire E-PRTR. Pour ce faire, le SPW a mis sur pied un inventaire annuel visant à quantifier ces rejets en sortie d'installation (industrie, station d'épuration, etc.).		
Mise en œuvre	La SPGE organise annuellement un marché visant à la réalisation des analyses demandées en sortie d'une vingtaine de stations d'épuration.		
Etapes			Calendrier prévisionnel
1	Poursuite des prélèvements/analyses en sortie d'une vingtaine de stations d'épuration.		Annuellement
Opérateur	Société publique de gestion de l'eau (SPGE)		
Partenaires associés	SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau Organismes d'assainissement agréés		
Impact attendu	Participe à la non-dégradation de l'état des masses d'eau de surface		
Zone(s) concernée(s)	Région wallone		
Coût global	0,1 millions d'euros annuels		
	Coût total sur la période 2016/2021 (millions €)	Coût annuel (millions €)	
Escaut	0,257	0,043	
Meuse	0,314	0,052	
Rhin	0,029	0,005	
Seine	0,000	0,000	
TOTAL	0,600	0,100	
Source du financement	L'ensemble des contributeurs au coût-vérité assainissement de l'eau - CVA		

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0050_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*